

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 15 MAI 2014

Présidence : M. Nicola Cassetta.

Celui-ci ouvre la séance à 20h02 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. APPEL

Sur 48 membres, 43 sont présents, 5 sont excusés. Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Georges Cherix

M. Cherix souhaite informer le Conseil des travaux à venir dans le village. Il propose donc, une présentation de la société Bat-Mann SA, par son directeur, M. P. Bardet, société chargée de la réalisation du quartier en Coulaye.

M. Bardet fait une présentation de la société créée en 1995. Il annonce le commencement des travaux pour juin prochain. Ce quartier comptera 12 bâtiments, dont 65 appartements et 12 arcades. Puis, il détaille étape par étape, le déroulement des travaux. Ce chantier s'étendra sur la période allant de 2014 à 2016.

Roger Romon

Suite à l'effraction de début janvier au refuge, la porte d'entrée et la porte des WC ont été réparées, pour un montant de frs. 1'058.40, ainsi que la remise en état du compteur à prépaiement effectuée, pour le chauffage, pour un de coût frs. 1'872.50.

Concernant PolOuest, il rencontre régulièrement M. Jaunin, le répondant communal. Dans notre commune, il n'y a pas eu « de visite » comme dans certaines autres communes de l'Ouest. Il n'y a pas eu non plus de cambriolages à la tombée de la nuit. Par contre, plusieurs dommages à la propriété (refuge, chapelle) ont été commis.

Vincenzo Camuglia

À propos du trottoir de la route de Sullens, la mise à l'enquête se déroule du 23 avril au 22 mai 2014. Le préavis sera présenté lors de la séance du Conseil général du 26 juin prochain.

Nous avons eu une fuite d'eau sur la route de Cossonay, ce qui a provoqué une facture de frs. 9'722.30

Des travaux ont été entrepris à la fontaine du remaniement pour le remplacement de la conduite, ainsi que le raccordement avec la fontaine couverte et avec celle située devant la propriété de M. Favez.

Pascal Mini

Suite au brigandage de début janvier à la chapelle, la porte d'entrée a été réparée pour un coût de frs. 702.00.

Les marches d'escalier du bâtiment administratif ont été refaites.

La paroisse catholique St-Pierre (Bussigny, Vufflens-la-Ville, Mex et VSC) fêtera le 29 juin 2014, à Vufflens-la-Ville, son 50^{ème} anniversaire.

Susanne Perrudet

Elle nous informe que la salle de gym a été ouverte pour les jeunes, les mercredis après-midi et les vendredis soir, de la deuxième moitié de l'hiver. Le travailleur social de proximité était présent et le bilan de ces ouvertures est très positif. Il y avait en moyenne 10 à 20 enfants dans la salle. Elle attend leurs demandes pour l'hiver prochain.

Elle annonce l'arrêt du pédiibus dans notre commune. Elle remercie Mme Rey Camba pour son initiative et son travail. Elle remercie, également, les parents qui se sont investis. Mme Rey Camba est à disposition pour les parents intéressés à organiser un nouveau Pedibus, pour la rentrée scolaire.

La presse a fait écho d'une demande de dérogation pour la scolarisation d'une enfant de Villars-Sainte-Croix à Lausanne, demande refusée par le Département. Elle nous informe, que la Municipalité du village, les Directions des écoles, de Villars-Sainte-Croix, Bussigny et Lausanne ont préavisé favorablement à cette demande.

Elle annonce la création d'une association de chauffeurs bénévoles, dans l'Ouest lausannois. Il est possible de faire appel à cette association, pour des déplacements ou pour donner un coup de main en tant que bénévole. Des flyers sont à disposition.

3. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Il revient sur l'erreur de comptage des bulletins, survenue lors du dépouillement des votations du 9 février dernier. Le problème a été résolu le jour même, et M. le Président présente des excuses au nom du bureau.

Il est ravi de constater une assemblée aussi dense. Il espère vivement le constater à nouveau, lors du prochain Conseil.

4. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

5. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2013

Le procès-verbal de la séance est accepté, moins 1 abstention.

6. ASSERMENTATIONS

Le Président procède à l'assermentation de 15 nouveaux conseillers :

Mmes Iluminata Perna – Nathalie Ferri – Dominique Grunenfelder – Nadia Schmid -

Mrs. André Grunenfelder – Stéphane Monnier – Alain Marendaz – Bruno Strub – Livio Calvi – Florian Romon – Gorjao Horacio – Félix Baumgartner - Jean-François Favre – Alain Riche – Marco Petruzzi.

Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 63 membres à ce jour.

7. PREAVIS 1/2014 D'INTENTION SUR L'ETUDE DU PROJET DE FUSION DES COMMUNES DE BUSSIGNY ET VILLARS-SAINTE-CROIX

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix, qui est ravi de constater une assemblée aussi dense. Il rappelle que le préavis porte sur un projet d'intention de fusion et non de fusion. Il demande la lecture des rapports de la commission.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen donne lecture du rapport minoritaire de la commission chargée de l'étude du préavis 1/2014. La commission minoritaire s'associe à l'amendement proposé par la commission majoritaire. En conclusion, le rapport minoritaire propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

Puis, M. Claudio Perna donne lecture du rapport de la commission majoritaire chargée de l'étude du préavis 1/2014. Dans son rapport, la commission demande l'amendement suivant : que le projet de convention de fusion soit soumis à la votation du Conseil général avant présentation au Conseil d'Etat. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce sujet propose à l'assemblée de refuser la démarche en vue de l'étude sur le projet de fusion des communes de Bussigny et Villars-Ste-Croix.

M. Georges Cherix fait une présentation au beamer. Il fait d'abord une présentation succincte de ce que la commune de Bussigny peut apporter à notre commune. La commune de Bussigny possède des services dignes d'une ville, soit les services : technique et industriel, urbaniste, bâtiments, des affaires sociales, ressources humaines, électricité, eaux, téléréseau et station d'épuration. Pour les services auxquels Villars-Sainte-Croix est déjà reliée – épuration, eaux et électricité - aucun changement n'interviendrait. Puis, il commente quelques images sur les infrastructures, la vie culturelle, les différents terrains de sports, bâtiments divers pour la jeunesse, genre d'habitats, les loisirs et détentes, urbanisme, la source d'eau, la Venoge et communique qu'il y a 460 entreprises sur le territoire.

L'Ouest Lausannois est en très forte mutation, il détaille et commente les différentes mutations démographiques. Pour notre commune, le chantier en Coulaye va démarrer prochainement, puis viendra le quartier des Abrevoirs, et annonce que dans la zone de la Pierrière, d'importants travaux débuteront en octobre prochain. Le seul terrain encore en zone constructible sur notre territoire est la zone Sansy-Saugeon dont un projet d'étude est en cours.

Au sein du schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) et des 8 communes de l'Ouest Lausannois, les municipalités planchent sur un plan directeur intercommunal. Une première réunion de travail est agendée au 22 mai prochain.

Ces développements, démographiques et économiques, demandent une anticipation pointue en matière de logements et d'infrastructures. Ensemble, les deux communes auraient plus de poids face au Canton. A l'échelle régionale, elles pourraient mieux défendre les intérêts communaux lors de réunions au sein du SDOL et du Palm (Projet d'agglomération Lausanne-Morges). Et, également envers le projet de l'Ofrou (office fédéral des routes) pour le contournement de Morges, qui prévoit une 3^{ème} voie sur la butte du quartier de l'Hôpital.

Par ce préavis, la Municipalité demande la possibilité qu'une étude sur les avantages et les inconvénients liés à une éventuelle fusion soit réalisée. Il annonce que de 1803 à 2003, il a été

dénombré 8 fusions, et depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution Vaudoise le 14.04.2003, et 22 nouvelles communes ont été constituées par fusion. Au 30 janvier dernier, il y avait 12 projets de fusion en cours.

La superficie actuelle de Villars-Sainte-Croix est de 166 ha, celle de Bussigny de 427 ha, ce qui donnerait une superficie totale de 593 ha, notant que la plus grande commune de l'Ouest actuellement est Ecublens avec 569 ha.

Il explique également les raisons qui ont poussé la Municipalité à établir ce préavis d'intention, notamment pour sonder l'intérêt des élus, donner l'intention d'un dossier et non d'imposer un point de vue, de donner aux habitants le moyen de décider en toute connaissance de cause, intégrer la question relative à la gestion publique face aux exigences croissantes, espace régional redéfini au cœur d'enjeux cantonaux, exigences croissantes du travail administratif et des compétences techniques nécessaires ; les deux communes sont financièrement saines.

La Municipalité attend de cette étude qu'elle démontre comment défendre les intérêts économiques et sociaux des habitants, comment offrir des prestations sociales de qualité élevée en préservant les finances, comment améliorer l'efficacité des transports publics, que l'on peut mieux faire valoir nos nécessités sur le plan politique.

Il commente et date le déroulement du préavis. Les Conseillers et la population ont été informés avant le comité de presse qui a eu lieu le 15 avril 2014. Il rappelle qu'il est impératif que les Conseils des deux communes approuvent le préavis d'intention, avant de débuter l'étude. M. Cherix propose un calendrier en cas d'acceptation : avant l'été 2014, la formation du comité de pilotage et des commissions - avril 2015, la rédaction et l'envoi du préavis de convention de fusion aux deux Conseils - en juin 2015, l'adoption de la convention par le Grand Conseil - en septembre 2015, la votation populaire simultanée dans les deux communes - à fin 2015, la ratification des conventions de fusion et l'adoption par le Grand Conseil - automne 2016, élection des nouvelles autorités – 1^{er} janvier 2017 entrée en vigueur de la nouvelle commune.

Refuser ce préavis d'intention serait se refuser le moyen de savoir et de connaître les avantages et les inconvénients d'une telle fusion, et priverait la population de se prononcer.

Accepter serait de donner le moyen à tous de se prononcer en toute connaissance de cause en laissant les commissions faire leurs rapports.

Il remercie l'assemblée pour son attention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Roger Romon prend la parole. En tant que municipal il est favorable à cette étude. Il rappelle quelques points : d'ici 3 à 5 ans, il y aura 3 à 400 habitants de plus, ce qui demandera des infrastructures supplémentaires – la facture sociale à Villars-Sainte-Croix est de frs. 2400.-/habitant, et seulement frs. 900.-/habitant à Bussigny, ce qui serait un avantage pour notre commune – pour une rentrée de 100.- d'impôts, après paiement des diverses quotes-parts, il reste 8.- pour le ménage courant – il constate qu'il y a de moins en moins de candidats lors d'un renouvellement des autorités – la situation financière est saine actuellement. Et pour finir, il cite Albert Einstein : je m'intéresse à l'avenir car c'est là que je vais passer le reste de ma vie.

M. Vincenzo Cattano demande, si la fusion aboutit entre les deux communes, s'il y aurait une remise en question des zones à bâtir par le canton.

M. Georges Cherix répond par la négative, à ce jour le seul terrain encore disponible est Sansy-Saugeon. Par contre, dans 25 ans avec ou sans la fusion, il ne peut se prononcer sur le sujet.

Mme Margarete Poget désire savoir combien de membres de la Municipalité sont en faveur de l'étude de fusion.

M. Georges Cherix répond 4 en faveur et 1 contre.

Mme Yvette Jenny demande au Syndic quel est son sentiment par rapport aux autres communes, lors des discussions.

M. Georges Cherix répond que, lors de discussion de syndic à syndic, le rapport est le même. Par contre lorsqu'il s'agit de donner de l'influence face aux autres communes de l'Ouest, Villars-Sainte-Croix étant la « petite » commune représentant 0,8% de la population totale de l'Ouest, la tâche s'avère plus difficile.

M. Tahirou Komi demande, étant donné que la majorité de la Municipalité est d'accord avec l'étude, ce qui se passe si l'une ou l'autre des deux communes refuse l'étude ?

M. Georges Cherix rappelle que les deux Conseils doivent accepter le projet pour qu'il soit développé. Alors M. Komi ajoute qu'il serait dommage rester dans l'obscurantisme, au lieu d'accepter l'étude et décider après.

M. Georges Cherix relève une contradiction dans le rapport majoritaire de la commission qui semble favorable à une étude mais en conclusion, demande de refuser le préavis.

M. Vincenzo Cattano précise aussitôt, lors de la séance entre la Municipalité et la commission, cette dernière a demandé qu'en cas d'acceptation du préavis, si le Conseil serait à nouveau appelé à voter sur la convention de fusion. La Municipalité a répondu par l'affirmative, mais ce fait n'apparaissant pas clairement dans le préavis, la commission a ajouté l'amendement pour le préciser.

Mme Margaret Poget demande quels sont les intérêts à Bussigny, à vouloir fusionner avec notre commune.

M. Georges Cherix ne peut pas répondre à la place de Mme la Syndique. Ayant déjà beaucoup de points communs, cette étude donnerait à la commune de Bussigny aussi l'occasion de démontrer d'autres avantages. Effectivement, notre commune a plus d'intérêts à fusionner. Il ajoute qu'en 1985, il y avait déjà des idées de fusion. Les anciennes adresses sur le village mentionnaient : Villars-Sainte-Croix 1030 Bussigny.

M. Eric Jan demande à connaître la dette par habitants des deux communes.

M. Georges Cherix ne l'a pas relevé précisément. La dette de notre commune s'élève à 1'300'000 frs., et Bussigny a une fortune de 35 mio.

M. Vincenzo Camuglia précise qu'il s'agit de la dette au 31.12. 2012.

M. le Président demande alors des précisions.

M. Vincenzo Camuglia répond que les comptes seront le sujet du prochain Conseil.

M. Claude Lancia fait part au Conseil de ses propres sentiments. Par le biais des commissions, il sera possible à chacun de poser toutes les questions nécessaires. Il pense qu'il serait dommage de ne pas saisir l'occasion de faire cette étude. Il relève également que certaines communes ont d'abord accepté une étude de fusion, mais refusé la fusion à proprement dite. Et, ce droit demeure aussi à Villars-Sainte-Croix. Personnellement il est favorable à ce projet d'étude.

Mme Marie-Ange Escasain appuie les propos de M. Lancia et ajoute qu'aucun risque n'est pris en acceptant cette étude de fusion.

Mme Nicole Cattano fait part à son tour de ses sentiments. Elle a le sentiment d'être manipulée, malgré le fait que le mot étude est écrit en gros et en rouge. A plusieurs reprises, les articles de presse ont parlé de fusion. La preuve également, dans les écoles de Bussigny en cours de citoyenneté, il est déjà demandé aux enfants d'inventer un nouveau nom pour la future commune.

Elle a l'impression que les dés sont jetés, et le vote de ce soir n'est qu'une question de formalité. Elle relève l'intéressante présentation de M. Cherix, mais regrette qu'il n'y figure que des points positifs. Elle constate que visiblement dans l'esprit des initiateurs de ce projet de fusion, qu'il y a exclusivement des points positifs. Elle craint que dans l'étude du projet de fusion, il y ait à nouveau que des points positifs et qu'il y soit fait abstraction des points négatifs. Elle relève également que ce n'est pas juste une identité que l'on va perdre, mais également notre statut de village au profit de ville. Elle ne connaît pas de ville en Suisse, entrecoupée de terrains agricoles, et elle pense qu'en prenant le statut de ville, Villars-Sainte-Croix perdra ces terrains agricoles au profit de zones à construire. M. Georges Cherix répond : les terrains agricoles subsisteront selon les besoins, avec ou sans projet de fusion et/ou fusion.

Pour M. Antonio Medugnio, son opinion va dans le même sens que les propos de M. Lancia. Par contre, il a le sentiment que cette étude va être lancée en parallèle avec Bussigny. Il aurait aimé avoir une étude sur le développement de notre village, à des fins de comparaison. Il aurait aimé connaître les perspectives financières, infrastructures, etc de notre village pour les 5 à 10 ans à venir, avant de décider d'un éventuel projet de fusion. Il se souvient qu'une telle analyse avait déjà été demandée lors d'un précédent Conseil. Il lui manque cette vision du village, à partir de laquelle il peut entrevoir l'intérêt ou non à lancer cette opportunité de fusion.

Mme Marielle Bartolucci donne également son sentiment. Elle est partagée par cette idée de projet de fusion mais ne veut pas la perte d'identité du village.

M. Georges Cherix intervient sur ce sujet. Le village restera le même. Les changements se verront moyennant une administration plus performante, des services techniques plus efficaces, le financement des transports publics serait mieux absorbé par de meilleures finances. Il précise aussi, qu'il y a actuellement une motion au Grand Conseil qui est étudiée, afin que le lieu d'origine d'une personne demeure lors de fusion.

Mme Bartolucci craint également que, proportionnellement au nombre d'habitants, Villars-Sainte-Croix n'ait plus de poids décisionnel, une fois réuni avec Bussigny.

M. Georges Cherix est conscient du court délai de décision. Il rappelle que l'étude répondra aux questions qui se posent ce soir, tels que les éléments financiers, transport, taux d'imposition etc. Les commissions seront formées d'un membre de l'exécutif avec des membres du législatif. Le Conseil sera informé à fur et à mesure de l'avancement de l'étude, afin que les questions complémentaires puissent être posées. Il y a une année pour préparer cette étude, avant de décider d'une fusion. Il est convaincu que l'étude apportera les réponses souhaitées et trouve dommage de ne pas se donner le droit de savoir.

Mme Isabelle Hasenauer demande qui va faire l'étude et de quelle manière cela va se passer.

M. Georges Cherix répond qu'en cas d'acceptation du préavis ce soir, un comité de pilotage sera formé avant l'été. Puis, des groupes d'études seront formés entre les deux communes.

Pour M. Antonio Medugnio, la discussion de ce soir fait appel autant à des éléments rationnels qu'émotionnels. Il pense que pour nous permettre de prendre une décision, il serait préférable de prendre en compte uniquement les éléments quantifiables, et de laisser les émotions de côté. Il se pose également beaucoup de questions, rejoint les propos de M. Roger Romon, et pense que cette étude permettra d'y répondre.

Mme Anita Cochard demande qui nommera les comités de travail.

M. Georges Cherix répond : ces comités seront nommés paritairement par les deux municipalités.

Mme Susanne Perrudet informe que Vufflens-la-Ville et Mex ont fait une étude et après décidé de ne pas fusionner.

Pour M. Pascal Porchet, la présentation est orientée sans avis négatif, les commissions nommées par les municipalités, qui sont en faveur d'une fusion, dès lors, tout est déjà défini. Il ne comprend pas que dans la présentation, il soit évoqué les infrastructures, tel que la piste vita, la ludothèque. Ces infrastructures sont accessibles depuis fort longtemps, et peu importe la décision de ce soir, elles demeureront accessibles. Pour lui, la question qui se pose ce soir est : voulons-nous rester un village ou devenir une ville ?. L'avis du projet de fusion lui est parvenu par courrier, il y a seulement 1 mois, et vis-à-vis des anciens et des enfants, nous n'avons pas le droit de détruire un village millénaire. Il ne faut pas se précipiter, il est tout à fait possible de prendre une décision mûrement réfléchie dans 5 ou 10 ans.

M. Georges Cherix intervient. En tant que Municipalité majoritairement en faveur de l'étude, la présentation ne peut pas être négative. Il rappelle encore une fois que, ce soir nous votons sur le projet d'étude et non une fusion. Il rappelle également la marche à suivre : le projet de fusion doit être adopté par les deux Conseils, ce qui vaudra également pour la convention de fusion. Il rappelle encore que le dernier mot reviendra aux habitants des deux communes, par le biais une votation populaire.

M. Pascal Porchet ajoute, les 100 heures de travail annoncées pour l'établissement de la convention de fusion, une seule personne externe travaillant à l'Etat de Vaud sur la fusion des communes, les commissions nommées par les deux Municipalités, tous ces faits ne sont pas objectifs.

M. Georges Cherix répond qu'il ne connaît pas exactement le temps qu'il faudra aux commissions, et les heures seront adaptées au besoin. Les 100 heures annoncées sont à titre indicatif.

M. Pascal Mini prend alors la parole. Il s'est posé des questions. Il a fait une analyse des unions existantes, afin de connaître les avantages à aller au-delà de ce qui est déjà en place. Au terme de cette analyse, il n'est pas en faveur de cette étude de fusion. Il clarifie un point, dans l'hypothèse d'une approbation du projet de fusion qu'il incombe au législatif de nommer les commissions de travail.

M. Georges Cherix rétorque, c'est le comité de pilotage qui va nommer les commissions.

M. Jacques-Edouard Perrudet regrette que la séance du Conseil de mars ait été reportée, étant donné que la Municipalité était prête à répondre à sa motion sur les perspectives d'avenir du village. Les Conseillers auraient pu, dès lors, avoir les deux aspects possibles.

M. Eric Jan revient sur ce qui a été dit jusqu'à présent. Il reste encore trop d'interrogations, en particulier sur la motion de M. Perrudet quant à l'avenir du village, de contradictions, notamment au sujet de la nomination des commissions. Il souhaite plus d'éléments afin de prendre une décision aussi importante, en toute connaissance de cause.

M. Georges Cherix précise que la réponse donnée sur la nomination des commissions émanait de son propre point de vue.

M. André Mini intervient et lit ce qui suit :

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs

Il me semble qu'il y a tout à coup une précipitation, voire une effervescence pour fusionner avec la Commune de Bussigny. Le préavis décrit toutes sortes d'avantages éventuels que notre commune et ses habitants pourraient bénéficier, mais ceci sans aucune certitude. Il est dit simplement : « Les commissions régleront les problèmes »

Petite rétrospective

En 1978, j'ai eu la chance de m'établir à Villars-Ste-Croix. A l'époque, le budget oscillait entre 1 million et 1 million 2 cent mille par an et notre commune était relativement pauvre.

Les Conseils généraux et municipalités successifs ont su réfléchir, cerner les besoins urgents, les problèmes à résoudre et agir pour qu'elle devienne ce qu'elle est aujourd'hui : souvent bien enviée par d'autres.

Notre village a belle allure et nous pouvons être fiers : ces murets, trottoirs, fontaines, floraisons, éclairages, un magnifique refuge, la nature préservée, le calme et j'en passe.

Nos infrastructures en eau potable en collaboration avec Mex sont convenables.

Nos égouts en eaux claires et usées sont aussi convenables.

Notre sécurité en collaboration avec l'Ouest Lausannois est adaptée à nos besoins.

L'école et les services sociaux en lien avec Bussigny est un bel exemple de collaboration.

Notre situation financière est simple et efficace. Il suffit pour cela de nous référer à notre taux d'imposition.

Dans un futur proche, Villars-Ste-Croix tient à disposition quelques zones à construire, sans parler de la zone industrielle à développer. Cela sous-entend quelques rentrées financières supplémentaires.

Tout ce travail, tout ce savoir-faire, tout cet investissement en temps par nos différents responsables de tous les dicastères pour notre bien-être balayé d'un revers de la main pour tout remerciement. Magnifique signe de reconnaissance de notre population à nos prédécesseurs.

Que deviendront nos sociétés locales tenues en vie par le bénévolat, notre office de poste, quel sera notre nom, nos armoires, que deviendra l'identité de notre village ? Et quelle sera notre représentation dans cette nouvelle commune ? Car pour être représenté et élu, il nous faudra adhérer à un parti politique, de préférence important et être bien connu par les habitants de Bussigny.

Mais cela ne suffira pas : En effet, dans quelques années Bussigny comptera environ 10'000 habitants pour seulement 1000 à Villars-Ste-Croix, soit 1 voix contre 10.

Une question cruciale se pose : Sommes-nous d'accord de laisser à d'autres, qui ne résident pas à Villars-Ste-Croix, de décider ce que nous devons faire ou ne pas faire ? Que deviendra notre indépendance ?

Alors, pourquoi ne pas faire confiance aux générations futures pour relever les défis de l'avenir ?

Peut-être que cette fusion sera nécessaire à long terme, mais ne prenons pas de décision hâtive.

Je pense que le sujet est tout aussi émotionnel que politique. Pour cette raison, je demande que ce vote se fasse à bulletin secret. Merci pour votre attention.

Il est applaudit.

Mme Marie-Ange Escasain rétorque alors, que pour répondre à toutes les questions qui se posent encore, l'étude serait là pour y remédier. Elle est applaudie.

M. Cédric Romon, enfant du village, apporte son soutien à cette étude. Pendant plusieurs années, il a fait partie des pompiers et maintenant, il officie au sein de la commission intercommunale de police, il a pu constater que notre commune bénéficie du soutien de celle de Bussigny. Le rapprochement de plusieurs services nous serait d'un grand bénéfice. Il aimeraient savoir à quel moment le village a perdu son identité.

M. Claude Lancia demande le vote par appel nominal, afin de pouvoir ensuite nommer équitablement les commissions de travail.

M. Le Président précise, selon le règlement du Conseil, c'est le vote à bulletin secret demandé par 1/5 des membres qui prime sur le vote nominal.

La parole n'est plus demandée, le Président clôture la discussion.

L'amendement déposé par M. Jacques-Edouard Perrudet : *Parallèlement la Municipalité présentera sa réponse au postulat Perrudet concernant l'évolution autonome de Villars-Sainte-Croix est accepté avec 57 oui et 1 non.*

L'amendement proposé par la commission est accepté à l'unanimité.

Le préavis Municipal no 1/2014 est refusé par 35 non, et 23 oui.

8. POSTULAT / MOTION

Aucun n'est formulé

9. DIVERS

Mme Monique Romon demande si le conteneur à papier, se situant aux abords de l'ancien bâtiment administratif, est toujours d'actualité, étant donné que les propriétaires en possèdent un.

M. Pascal Mini évoque la possibilité d'utiliser ce conteneur en surplus, le papier n'étant ramassé seulement une seule fois par mois.

Mme Anita Cochard fait remarquer que le conteneur à papier situé au bâtiment de service n'est pas suffisant pour les locataires. Il est régulièrement utilisé d'autres habitants.

Mme Yvette Jenny aimerait beaucoup revoir, au prochain Conseil, toutes les personnes présentes ce soir.

M. Pascal Porchet constate que sur la mise à l'enquête du trottoir de la route de Sullens, il n'est pas fait mention du chemin dit « champêtre », demande faite par la commission.

M. Vincenzo Camuglia répond, ce sujet fait l'objet du préavis présenté lors du prochain Conseil.

M. Angelo Mobilia demande à la Municipalité son sentiment, suite au refus de ce soir.

M. Georges Cherix se prononce pour lui-même, il est un peu déçu. Pour lui, ce projet reviendra certainement en discussion dans l'avenir, lorsque le sujet aura été réfléchi et que certaines problématiques apparaîtront. Aujourd'hui, les conditions sont pour lui favorables, mais elles ne le seront peut-être moins dans quelques temps. Il pense que le vote nominatif aurait pu servir, pour la nomination des commissions de travail.

M. Roger Romon informe que le Conseil d'Etat indemnise les communes en cas de fusion, mais les subventions diminuent avec le temps.

M. Vincenzo Cattano reprend la parole. Il pense malgré tout, que cela a été beaucoup trop vite, le délai de réflexion trop court. Au vu de certains articles de presse, il a eu l'impression que les décisions étaient déjà prises. Cela ne veut pas dire qu'après un temps de réflexion, son avis demeure. Il n'est pas contre le changement, mais pas dans ces conditions.

M. Georges Cherix répond : il a fait des recherches à des fins de comparaison sur les fusions. Il a constaté, que souvent, il y avait plus de deux communes concernées. Le temps de travail pour réaliser les études s'étalait sur plusieurs années. Les prochaines votations communales étant en

2016, il a pensé profiter de cette échéance pour mettre les choses en place Effectivement, la date de 2017 a été évoquée, mais s'il avait fallu plus de temps pour se préparer, le temps nécessaire aurait été donné. Il ne pense pas qu'il soit impossible que ce sujet revienne en discussion dans quelques années.

M. André Mini constate que dans les journaux les articles sont dirigés pour la fusion mais aucun n'a fait état d'une éventuelle fusion.

M. Georges Cherix répond qu'il n'a pas eu la possibilité de corriger les mots de la presse. Il fait également référence à une interview téléphonique de quelques secondes, et constate que l'article est différent entre internet et le papier.

La parole n'est plus demandée, le Président clôture la séance à 22h20.

L'assemblée applaudit.

Le Président

La Secrétaire

Nicola Cassetta

Anita Cochard